PRIX

PROPOSÉ

PAR L'ACADÉMIE ROYALE DE CHIRURGIE,

POUR L'ANNÉE 1768.

L'ACADÉMIE ROYALE DE CHIRURGIE propose de nouveau pour le prix de l'année 1768, le Sujet suivant :

ETABLIR la théorie des Lésions de la Tête par contre-coup, & les conséquences pratiques qu'on peut en tirer.

LES Mémoires qui lui ont été envoyés précédemment n'ayant pas rempli toute l'étendue de ce sujet, Elle croit devoir indiquer un Recueil d'Observations d'Anatomie & de Chirurgie où l'on trouvera les principes donnés par les meilleurs Auteurs sur cette question importante *. L'intention de l'Académie est de favoriser les Concurrens, en leur présentant des faits tirés de Livres rares, qu'il paroît essentiel de connoître & de consulter. Le Prix sera double ; il consistera en deux Médailles d'or, de la valeur de cinq cens livres chacune, suivant la fondation de M. DE LA PEYRONIE.

* *A Paris, chez Cavelier, Libraire, rue S. Jacques, au Lys d'Or*

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

ARC 62.2 n° 5

Ceux qui enverront des Mémoires sont priés de les écrire en François ou en Latin, & d'avoir attention qu'ils soient fort lisibles.

Les Auteurs mettront simplement une Devise à leurs Ouvrages; ils y joindront, à part, dans un papier cacheté & écrit de leur propre main, leurs nom, qualités & demeure; & ce papier ne sera ouvert qu'en cas que la Piéce ait mérité le prix.

Ils adresseront leurs Ouvrages, francs de port, à M. Louis, Secrétaire perpétuel de l'Académie Royale de Chirurgie, à Paris, ou les lui feront remettre entre les mains.

Toutes personnes, de quelque qualité & pays qu'elles soient, pourront aspirer au Prix, on n'en excepte que les Membres de l'Académie.

Les deux Médailles, ou une Médaille, & la valeur d'une autre, à volonté, seront délivrées à l'Auteur même qui se sera fait connoître, ou au Porteur d'une procuration de sa part; l'un ou l'autre représentant la marque distinctive, & une copie nette du Mémoire.

Les Ouvrages seront reçus jusqu'au dernier jour de Décembre 1767, inclusivement; & l'Académie, à son Assemblée publique de 1768, qui se tiendra le Jeudi après la quinzaine de Pâques, proclamera celui qui aura remporté le Prix.

L'Academie ayant établi qu'elle donneroit tous les ans, sur les fonds qui lui ont été légués par M. de la Peyronie, *une Médaille d'or de deux cens livres, à celui des Chirurgiens Etrangers ou Régnicoles, non Membres de l'Académie, qui l'aura méritée par un Ouvrage sur quelque matière de Chirurgie que ce soit*, au choix de l'Auteur; *Elle adjugera ce Prix d'Emulation le jour de la Séance publique, à celui qui aura envoyé le meilleur Ouvrage dans le courant de l'année 1767.*

Le même jour, Elle distribuera cinq Médailles d'or de cent francs chacune, à cinq Chirurgiens, soit Académiciens de la Classe des Libres, soit simplement Régnicoles, qui auront fourni dans le cours de l'année 1767, un Mémoire, ou trois Observations intéressantes.